

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil Municipal du 09 mai 2022	05	<input type="checkbox"/> Compte-rendu <input type="checkbox"/> Délibération <input checked="" type="checkbox"/> Information
---	-----------	---

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée E 73 pour une superficie de 80 m², située 5 Place du Mail.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées B 1096 et 1097 pour une superficie de 62 m², située Place du Mail.

Service mutualisé – médecine de prévention

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre fixé par le décret du 10 juin 1985 modifié, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé de créer un service de médecine préventive,

Le Maire présente la convention d'adhésion au service de médecine de prévention de la Communauté d'Agglomération qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, indique qu'il ne souhaite pas, pour l'instant, passer cette convention avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Mise à disposition de la cantine à l'entreprise TPPL dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue Jehanne d'Arc

Le Conseil municipal donne son accord pour prolonger le bail de droit commun pour la location de la cantine, située au 1^{er} étage de la mairie, avec la Société TPPL pour que ses agents puissent s'y restaurer pendant la période des travaux de la Rue Jehanne d'Arc, soit du 1^{er} mai au 30 juin 2022.

Tirage au sort Jury d'Assises 2022

Conformément aux modalités définies par le code de procédure pénale, Monsieur le Maire assisté de deux adjoints et en séance publique de Conseil municipal, procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale, des personnes devant figurer sur la liste préparatoire.

641 jurés doivent composer la liste du jury criminel de Maine-et-Loire pour l'année 2023 dont 6 jurés issus du regroupement Artannes-sur-Thouet, Distré, Fontevraud l'Abbaye, Montsoreau, Parnay, Rou-Marson, Souzay-Champigny, Turquant, Varrains et Verrie.

Le conseil municipal a donc procédé au tirage au sort et a désigné Madame Françoise PETIT épouse CONSTANTIN, domiciliée Rue du Port, Ile au Than.

Travaux de rénovation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Le Moulin » à Souzay-Champigny

Monsieur le Maire rappelle la rencontre du 26 avril 2022 avec les Maires de la Côte et explique les problèmes rencontrés actuellement, à savoir les locaux deviennent trop petits, le Moulin est à la fois salle d'activités des primaires et le réfectoire, les locaux sont partagés avec d'autres associations et particuliers (si locations). Des subventions pourraient être accordées à une hauteur maximum de 80 %. L'ensemble de l'équipe municipale souhaite s'engager dans cette démarche, sous réserve que les 4 autres communes s'engagent elles-aussi avec une dépense maximum de 8 569,20 €.

Nouvelle banderole des Puces de Montsoreau

Monsieur le Maire et Monsieur Bernard PELÉ évoquent la fabrication d'une nouvelle banderole pour les Puces de Montsoreau et présentent la peinture effectuée par M. Francky JOYEUX. Les élus émettent un avis favorable à l'unanimité pour le projet ; les membres de la commission ont également émis un avis favorable.

Plan cavalier des petites cités de Caractère

Monsieur le Maire rappelle que le label des Petites Cités de Caractère a décidé de la refonte de ses plans de parcours de découverte des patrimoines sur l'ensemble des communes membres.

La Commune bénéficierait d'un soutien financier de 30 % de la Région, 20 % du Département et 20 % de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Ce nouveau plan pouvait être un atout pour la commune et constituer un appui supplémentaire lors du renouvellement du label.

Tampons Sutanpu des petites cités de Caractère

Monsieur le Maire fait état de l'avancement du projet d'expérimentation et présente à l'ensemble des élus le tampon qui a été choisi et établi pour représenter la commune sur les tampons. Le lieu de tamponnage reste l'Office de tourisme. L'opération devrait débiter le 1^{er} juin prochain.

Chien mordeur / en divagation

Monsieur le Maire informe les élus qu'un accident est survenu le mercredi 27 avril dernier en soirée avec un chien en divagation au niveau de l'aire de jeux près de l'Église. Ainsi, un chien et son jeune maître se sont fait attaquer par un gros chien en divagation. Une plainte a été déposée en ce sens à la gendarmerie de Fontevraud-l'Abbaye, ainsi qu'une déposition d'un témoin. Une lettre contre décharge a été remise en mains propres au propriétaire du chien le 03 mai 2022 en plus d'une lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception. Il est donc rappelé au propriétaire ses obligations.

La Mairie est en lien direct avec la Direction Départementale de la Protection de la Population et la Gendarmerie de Fontevraud-l'Abbaye suit également ce dossier.